

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

036/2026 - Registre 8
Arrêté de délégation aux élus

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Carine Mawart en qualité de première adjointe au maire en date du 20 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Carine Mawart adjointe au maire, les attributions suivantes relatives à l'administration générale, de l'éducation et de l'enfance/jeunesse,

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 20 mars 2026 Madame Carine Mawart, première adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : l'administration générale, de l'éducation et de l'enfance/jeunesse.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Fait à Saint-Fortunat, le 30 avril 2026

Le Maire
Christian Féroussier

